

Conseil fédéral extraordinaire
des 29-30 septembre et 1^{er} octobre 2009

PROCHAINE NÉGOCIATION ADOPTION FINALE DU PROJET DE CONVENTION COLLECTIVE

Les déléguées de la FIQ, réunies en conseil fédéral extraordinaire consacré aux négociations, ont tenu deux votes importants. Elles ont adopté les projets sectoriel et intersectoriel à déposer à la partie patronale.



PROJET DE CONVENTION COLLECTIVE SECTORIEL

Le dépôt est prévu pour le 29 octobre prochain. Il s'agit d'un projet audacieux et novateur, une invitation à négocier un virage important qui permettra aux professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires d'exercer leur profession dans des conditions de travail qu'elles méritent depuis très longtemps. P.3

PROJET DE CONVENTION COLLECTIVE INTERSECTORIEL

Le dépôt en Front commun est prévu le 30 octobre et sera accompagné d'un grand rassemblement à Québec. Le projet de négociation du Front commun contient les revendications concernant les salaires, la retraite, les droits parentaux et les disparités régionales. P.6

LA GRIPPE A(H1N1) SOULÈVE DES INQUIÉTUDES

Les médias diffusent énormément d'information sur la 2^e vague appréhendée de pandémie de la grippe A(H1N1). Les renseignements souvent contradictoires et les questions sans réponses soulèvent l'inquiétude tant de la population que des professionnelles en soins. Éleine Trottier, responsable politique du secteur SST, accompagnée d'Hélène Caron et de Roxanne Michaud, conseillères syndicales, ainsi que Sylvie Savard, responsable politique du secteur Négociation, accompagnée de Gino Pouliot, conseiller syndical, ont livré les derniers développements du dossier aux déléguées.

POSITION DE LA FIQ SUR LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE A(H1N1)

La FIQ a pour mission de défendre l'intérêt de ses membres et de s'assurer que leurs conditions de travail sont sécuritaires. Dans l'éventualité d'une seconde vague de pandémie de la grippe A(H1N1) et d'une campagne de vaccination cet automne, la Fédération, après avoir fait le tour de l'information disponible sur la vaccination tant au Canada qu'aux États-Unis, émet la position suivante :

Considérant que :

- la FIQ ayant, de tout temps, prôné le libre choix à la vaccination de ses membres professionnelles en soins;
- la grande majorité des cas de grippe A(H1N1) 2009 ayant, jusqu'à présent, été bénigne et le taux de mortalité s'approchant de celui de l'influenza saisonnière;
- une partie de la population présentant cependant des risques plus élevés de complications sévères;
- les essais cliniques concernant le vaccin contre la grippe A(H1N1) n'étant pas terminés, ni concluants;
- l'utilisation d'un adjuvant dans l'élaboration du vaccin suscitant une certaine controverse;
- des incertitudes étant reliées aux risques et aux effets secondaires pouvant découler du vaccin contre la grippe A(H1N1);
- des inquiétudes sérieuses subsistant sur la possible mutation du virus et en pareil cas, l'efficacité du vaccin ne serait pas assurée. **SUITE P.5**



POSTE-PUBLICATION

Convention 40007983

(adresse de retour)
FIQ – Québec | 1260, boul. Lebourgneuf
Bur. 300, Québec (Québec) G2K 2G2



Une solution pour consolider le réseau de la santé

Régine Laurent
Présidente

Selon un sondage effectué au printemps dernier par la firme Nanos Research, 88 % des Québécois-e-s souhaitent que le système de santé soit renforcé dans le secteur public plutôt que dans le secteur privé. Or, le système de santé québécois fait face à une importante pénurie de main-d'œuvre et ce sont les professionnelles en soins, infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes et perfusionnistes, qui tiennent depuis des années le réseau à bout de bras. Ça ne peut plus durer, il est temps d'apporter des solutions durables aux conditions exécrables d'exercice des professionnelles en soins pour attirer la relève et garder les plus expérimentées afin d'assurer la continuité des services.

Il y a quelques jours, dans la foulée du conseil général de son parti, Jean Charest a déclaré qu'il ne suffira pas d'augmenter les tarifs pour assainir les finances publiques, il faudra aussi s'attaquer aux dépenses de l'État. Selon lui, tous les Québécois-e-s devront mettre la main à la pâte pour revenir au « déficit 0 ». Ces déclarations tombent juste au moment d'entamer les négociations avec les employé-e-s de l'État. Quel message envoie-t-il aux professionnelles en soins? Pourtant, monsieur Charest ne peut pas continuer :

- de faire abstraction du manque de main-d'œuvre actuel dans le réseau de la santé;
- de risquer de mettre en danger les services et les soins donnés à la population en plus de fragiliser le réseau;

- d'ignorer les effets désastreux de la pénurie et des conditions d'exercice sur les professionnelles en soins : épuisement, essoufflement, insatisfaction générale, recherche de meilleures conditions ailleurs, etc.;
- de fermer les yeux plus longtemps sur l'utilisation massive de personnel d'agences privées qui accentue les effets de la rareté de main-d'œuvre et dilapide les fonds publics.

Nous offrons au gouvernement une solution globale pour consolider le réseau public de santé. La rareté de la main-d'œuvre est bien réelle. Le réseau de la santé ne peut plus se permettre d'avoir près de la moitié des professionnelles en soins détenir des postes à temps partiel. En augmentant dans une forte proportion le nombre de postes à temps complet,

8 jours par quinzaine, les deux jours ainsi libérés des postes actuellement à temps complet seront complétés par les salariées présentement à temps partiel qui deviendront à temps complet.

Comme notre proposition améliorera les conditions d'exercice, nous faisons le pari que cela attirera plus de jeunes dans les professions en soins, retiendra les plus expérimentées et ramènera dans le réseau public les professionnelles qui travaillent pour des agences privées. C'est la combinaison des effets de notre proposition qui contrera à moyen terme la pénurie et qui améliorera les conditions de travail. Le gouvernement devra entendre raison! Monsieur Charest dit qu'il a les deux mains sur le volant, qu'il en profite donc pour donner un vrai coup de barre au réseau de santé public! ■



CSSS DU CŒUR-DE-L'ÎLE : DES MILLIONS DE DOLLARS AU PRIVÉ

Les déléguées de la FIQ, réunies en conseil fédéral à Laval, ont manifesté le 30 septembre devant l'Hôpital Jean-Talon pour dénoncer la direction du CSSS du Cœur-de-l'Île qui préfère institutionnaliser l'utilisation de personnel d'agences privées plutôt que de faire son travail de planification. En pleine pénurie de main-d'œuvre, cet employeur promène le personnel en soins d'un département à l'autre, il n'affiche que des postes à temps partiel et il comble les besoins en utilisant massivement les services d'agences privées.

La présidente du syndicat, Ginette Bédard, et la présidente de la FIQ, Régine Laurent, ont profité de la manifestation pour dénoncer l'employeur du CSSS Cœur-de-l'Île qui n'a aucune vue d'ensemble de l'organisation du travail alors que la main-d'œuvre se fait rare.

« D'un côté, il donne du travail au compte-goutte aux professionnelles de l'établissement qui sont disponibles à temps complet, il les force à faire trois fois 16 heures dans la même semaine en heures supplémentaires et de l'autre, il

utilise du personnel indépendant. C'est un manque total de respect à l'égard de ces travailleuses de la santé. Le ministre Bolduc doit démontrer sa volonté réelle de mettre fin à l'utilisation du personnel d'agences privées et intervenir pour rappeler les employeurs à l'ordre. Au moment même où le gouvernement lance de façon très bizarre le débat sur les finances publiques, il y a des centaines de millions de fonds publics qui sont gaspillés en agences privées ». ■

PROJET SECTORIEL DE CONVENTION COLLECTIVE



DES DEMANDES QUI CONCRÉTISENT LES PRIORITÉS DE LA FIQ

« En adoptant ce projet de convention collective, les délégués du conseil fédéral de la FIQ prennent l'initiative de mettre au jeu un moyen novateur, concret et durable de consolider l'offre de services dans le réseau public de la santé. La stabilisation des équipes, l'amélioration de la qualité de vie au travail, la conciliation de la vie familiale et professionnelle, la reconnaissance des professionnelles en soins sont autant de facteurs qui assureront le maintien, voire l'amélioration de la qualité des soins à la population. »

*Sylvie Savard,
vice-présidente FIQ
responsable de la négociation*



1- La reconnaissance des inconvenients liés au travail dans le milieu de la santé

Cette priorité vise à reconnaître les inconvenients inhérents au domaine des soins de santé - fonctionnement 24 heures par jour, 7 jours par semaine - qui exige une grande disponibilité des professionnelles en soins.

« Les inhalothérapeutes exercent une profession en émergence. Elles sont donc souvent obligées d'être de garde même sur les heures de repas. Il y a longtemps que nous nous battons pour que cette disponibilité soit rémunérée. Il est temps que le gouvernement reconnaisse cette disponibilité supplémentaire. »

*Élaine Trottier,
vice-présidente FIQ
représentant les
inhalothérapeutes*

Les principales demandes pour compenser ces inconvenients sont :

- doubler les primes de soir, de fin de semaine et de garde et majorer de 50 % celle de nuit;
- ajouter un congé férié et payer à taux double les congés fériés de Noël, du jour de l'An, de la fête nationale et de la fête du Canada;
- rémunérer au taux du temps supplémentaire les heures faites en plus des heures et de la semaine normale de travail pour les salariées détenant un diplôme universitaire;
- rémunérer au taux double les heures supplémentaires;
- rémunérer au taux et demi la période de repas si la salariée doit demeurer disponible dans l'établissement;
- introduire une prime à la rareté de 5 000 \$ pour toutes les professionnelles en soins;
- introduire une prime frontalière Québec-Ontario;
- introduire une prime de 10 % pour l'accompagnement lors d'évacuation aéromédicale au Québec-ÉVAQ.

« Si ces mesures étaient appliquées, cela attirerait plus de jeunes dans la profession d'infirmière et encouragerait les infirmières plus expérimentées à rester plus longtemps dans le réseau. Les inconvenients liés au domaine de la santé exigent de nombreux sacrifices dans la vie personnelle et familiale des infirmières, il est tout à fait légitime de leur offrir une juste compensation. »

*Daniel Gilbert,
vice-président FIQ
représentant les infirmières*

2- La reconnaissance des responsabilités

L'évolution et la transformation des services de santé ainsi que des besoins des clientèles exigent des changements dans les notions de soins plus spécialisés.

Les principales demandes à ce chapitre concernent :

- la définition des soins critiques et l'augmentation de la prime des soins intensifs (double);
- la définition des services de santé mentale ou de dépendance et l'extension de la prime de psychiatrie et des 5 congés mobiles aux travailleuses en santé mentale dans les CLSC;
- la reconnaissance des unités prothétiques et l'ajout de 5 congés mobiles pour les salariées œuvrant dans ces unités;
- l'extension de la prime de monitrice aux infirmières auxiliaires et aux inhalothérapeutes qui font de l'orientation.

3- La reconnaissance de la formation additionnelle

Cette priorité vise à faire reconnaître toute formation postsecondaire en soins ou relative à la profession pour bénéficier de la rémunération additionnelle, qu'elle soit requise ou non pour le poste détenu. Elle vise également la reconnaissance de la formation postuniversitaire et la classification au titre d'emploi d'infirmière clinicienne pour toute infirmière détenant un baccalauréat.

4- L'aménagement du temps de travail

Le virage le plus important pour l'avenir des conditions de travail des professionnelles représentées par la Fédération touche l'une des quatre priorités, soit l'aménagement du temps de travail. Principalement, la FIQ revendique un poste à temps complet sur quatre jours par semaine, soit 32 ou 33 heures travaillées, rémunérées à 35 ou 36 heures pour chaque professionnelle. Cette demande est assortie d'un mécanisme de transition menant



2009 Négo  2009 Négo 

29 octobre 2009

Dépôt du projet de la FIQ.
Les membres seront invitées
à porter un bracelet pour
souligner le dépôt.

graduellement à la totalité des postes à temps complet. L'employeur et le syndicat local pourront convenir, si c'est leur volonté, de maintenir un maximum de 10 % de salariées ayant un statut à temps partiel et les remplacer par des postes à temps complet au fur et à mesure que ces postes deviendront vacants.

Des établissements pourront s'exclure du processus d'aménagement du temps de travail si tous les critères suivants sont rencontrés :

- l'obligation de revoir, en comité de soins, l'organisation du travail et l'actualisation de la Loi 90 ;
- la présence d'une structure de postes comprenant 70 % de temps complet ;
- le travail sur des quarts de 12 heures s'effectuant dans une proportion de 70 % ;

- aucun recours au personnel d'agences en soins.

« Cette demande contribuera à sortir de la précarité les 60 % d'infirmières auxiliaires qui ont une garantie minimale de jours de travail chaque semaine, qui complètent la semaine selon le bon vouloir de l'employeur et qui voient pourtant leurs collègues des agences privées avoir des horaires planifiés à l'avance, sans obligation de faire des quarts de travail supplémentaires. »

Carole Grant,
vice-présidente FIQ
représentant les infirmières
auxiliaires

AUTRES DEMANDES

- L'ajout de 4 congés lors du décès d'un petit-enfant.
- L'ajout d'un congé sans solde d'une durée indéterminée pour une salariée qui agit comme aidante naturelle.
- L'ajout de 5 jours avec solde pour des congés familiaux pour la détentrice d'un poste à temps complet et, au prorata, pour la détentrice d'un poste à temps partiel.
- Les jours de congé, lors d'un décès, sont calculés en jours ouvrables et non en jours de calendrier.
- L'accessibilité pour toutes les salariées de la catégorie 1 aux congés de rétention prévus pour la salariée admissible à la retraite (lettre d'entente n° 6). ■



HOMMAGE À LINA BONAMIE

Les déléguées et plusieurs invités ont participé à une soirée « Hommage aux 18 ans de militantisme de Lina Bonamie » qui a quitté la présidence de la FIQ en juin dernier. Voici un extrait de la chanson interprétée par des employées de la FIQ qui résume l'état d'esprit qui animait les participantes à cette soirée.

*C'est toute une carrière, qu'a fait notre Lina
Au début comme infirmière, et puis au syndicat
Elle s'est vite impliquée, partout où elle pouvait parler
et les échelons, elle les a tous montés,
C't à Maisonneuve-Rosemont, que tout a commencé,
Au local syndical, et puis à la Fédé,
Comme femme d'action elle a fait grèves et manifestations, il n'y avait rien,
vraiment pour l'arrêter,
Pour l'arrêter.
C'est toute une personne, que fut notre présidente
Fusions et nouvelle FIQ, les lois 25 et 30,
On a pu se regrouper, toutes les professionnelles en soins,
On peut maintenant marcher main dans la main,
Toutes vers demain,
Tu peux partir tranquille, et vivre ta liberté,
Nous, on va continuer, d'aller manifester,
Merci pour l'héritage, que tu as laissé derrière toi,
tu peux compter sur nous, on lâchera pas.*

AU REVOIR LINA

POUR UNE JOURNÉE NATIONALE DES SERVICES PUBLICS

Les déléguées ont adopté une recommandation proposée par le Comité exécutif du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) visant à appuyer le projet de reconnaissance officielle par l'Assemblée nationale d'une Journée nationale des services publics. Plusieurs considérations ont milité en faveur d'une telle recommandation : l'importance des services publics dans la vie des citoyen-ne-s du Québec, leur gage d'équité et de solidarité entre toutes et tous, l'important rempart social que constituent les services publics contre l'appauvrissement et, enfin, l'engagement inconditionnel dont font preuve les employé-e-s qui œuvrent dans les services publics au quotidien.

LE SITE <WWW.FIQSANTE.QC.CA> S'EST REFAIT UNE BEAUTÉ

Depuis le 5 octobre dernier, la Fédération affiche son site Internet, nouvelle version. Convivial, rapide et utile sont les adjectifs qui ont guidé cette transformation. La FIQ invite toutes ses membres à venir le consulter. Si vous avez des commentaires, n'hésitez pas à les communiquer à : <info@fiqsante.qc.ca>. ■



LA GRIPPE A(H1N1)

(suite de la page couverture)

Dans les circonstances, la FIQ estime donc qu'il est opportun de :

- maintenir sa position de libre choix à la vaccination de ses membres professionnelles en soins dans le présent contexte de pandémie de grippe A(H1N1). Ainsi, chacune de ses membres pourra évaluer et décider de recevoir le vaccin proposé par les autorités de santé publique canadiennes en fonction des renseignements disponibles et de sa situation médicale personnelle;
- continuer à promouvoir l'utilisation des mesures de précaution universelles telles que celles décrites dans l'*Abrégé de prévention des infections* récemment révisé par le secteur SST et disponible sous peu, afin que ses membres soient protégées adéquatement et évitent de contracter et de propager la grippe A(H1N1);
- réitérer auprès des personnes fréquentant les établissements de santé l'importance de respecter les consignes d'usage sur la prévention des infections afin de protéger la santé des patient-e-s et des professionnelles en soins.

La FIQ continuera de faire le monitoring de l'information afin de suivre de près l'évolution de la situation et tiendra les membres informées s'il était opportun d'émettre une nouvelle position.

RENCONTRE AVEC LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Sachant les membres très préoccupées par la situation et les mesures qui seront appliquées dans le cas où une 2^e vague pandémique

de la grippe A(H1N1) serait plus virulente que la première, Sylvie Savard, responsable politique du secteur Négociation, a demandé une rencontre au MSSS pour discuter des conditions de travail qui seraient applicables. Cette rencontre a eu lieu le 29 septembre dernier. Des représentantes de la CSN et de l'APTS étaient également présentes à cette rencontre. Voici un résumé des discussions :

LA FORMATION

Selon le MSSS, la formation est dispensée dans tous les établissements et s'adresse à tout le personnel. Il n'y a pas de budget spécial pour cette formation, elle est censée être intégrée au Programme de développement des ressources humaines - PDRH. Par conséquent, elle devrait être offerte durant les heures de travail et de façon uniforme sur tout le territoire.

Le RPTE

Quant au retrait préventif de la travailleuse enceinte - RPTE, le Ministère a spécifié de nouveau que c'est le processus habituel qui s'applique, conformément à la directive que l'on retrouve sur le site extranet pandémie du MSSS à l'adresse :

<www.msss.gouv.qc.ca/extranet/pandemie/download.php?f=70981c7ed389bf0a474ae6e0f47fd7e5&mkt=fr-FR&form=MIMWA2>.

Chaque salariée enceinte doit consulter son médecin si elle croit être exposée au virus. Ce dernier évaluera la pertinence de faire une demande de réaffectation selon la situation et l'état de santé de la salariée. À ce jour, 45 cas ont été soumis à la CSST, de ce nombre 22 ont été accueillis.

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LES DÉLÉGUÉES

À la suite de l'information reçue et des échanges sur la position du MSSS, les déléguées ont adopté une résolution mandatant la FIQ de faire les démarches politiques pour que les professionnelles en soins enceintes soient retirées de leur milieu de travail sans pénalité salariale.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

S'il y avait une 2^e vague pandémique de la grippe A(H1N1) plus virulente que la première, ce sont les conventions collectives locales qui s'appliqueraient. Le Ministère donnera des directives aux employeurs en ce sens. Si un employeur retournerait à la maison une salariée pour une raison liée à la grippe A(H1N1), elle serait rémunérée. Cette mesure est applicable à partir du 29 septembre et n'est pas rétroactive.

Par ailleurs, la liberté de choix sera respectée à l'égard de la vaccination du personnel de la santé. Les professionnelles seront traitées de la même façon, qu'elles se fassent vacciner ou non. Pour le moment, le Ministère fonctionne comme s'il entamait une campagne de vaccination habituelle. S'il s'avérait nécessaire de passer en mode d'urgence en raison de la virulence de la seconde vague pandémique, il diffusera de l'information sur les mesures qui seront prises pour assurer les soins.

En terminant, les responsables politiques ont réitéré le rôle de la FIQ et de ses syndicats, soit celui de s'assurer que les droits des professionnelles en soins sont protégés, qu'il n'y a aucune perte de rémunération, que les conditions de travail appliquées sont décentes et que toutes les mesures sont prises pour protéger leur santé. ■

Avis de recherche INFIRMIÈRE EN DISPENSAIRE : ÊTES-VOUS CONCERNÉE PAR CE RÈGLEMENT ?

À la suite du règlement du grief sur le titre d'emploi infirmière en dispensaire #2491, toute infirmière ou tout infirmier ayant le titre d'emploi #2471, ayant travaillé entre le 21 novembre 2001 et le 21 novembre 2008, a droit à une rétroactivité. Veuillez contacter votre syndicat SNIIBH au 819 988-2150 ou au 819 988-2957, poste 322 (laisser un message) afin de connaître la procédure pour réclamer la rétroactivité. ■

PROJET INTERSECTORIEL DE CONVENTION COLLECTIVE



Les organisations membres du Front commun, le SISP (dont la FIQ est membre), la CSN et la FTQ ont consulté leurs membres sur le projet intersectoriel qui sera déposé à la partie patronale. Les membres de la FIQ ont adopté très majoritairement ce projet. À la suite des consultations de toutes les organisations, un projet a été présenté au conseil fédéral et a été adopté par les déléguées de la FIQ.

La protection des services publics passe inévitablement par l'amélioration des conditions de travail et des salaires des salarié-e-s qui les dispensent. Qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, de la fonction publique ou des divers organismes parapublics, les problèmes d'attraction et de rétention du personnel sont immenses, faute de reconnaissance et de valorisation de cette main-d'œuvre. Le projet intersectoriel qui sera porté par les organisations syndicales, représentant près de 475 000 salarié-e-s de l'État, définit quatre matières à être négociées en Front commun, soit :

1- LE SALAIRE

Chaque taux et échelle de traitement horaire en vigueur le 31 mars 2010 est majoré avec effet, dès le 1^{er} avril

2010, d'un pourcentage égal à 2 % auquel est ajouté 1,75 % pour chaque période. De plus, en fonction de la variation du PIB pour chaque période, s'il excède 3,75 %, les parties doivent convenir du montant additionnel à ajouter aux taux et échelles de traitement pour chaque période.

2- LES PRIMES ET ALLOCATIONS

Les primes de responsabilité, les primes reliées aux disparités régionales et les autres primes ou allocations sont majorées des mêmes pourcentages que les salaires auxquels est ajouté 1,75 % à chaque période.

3- LA RETRAITE

La poursuite des travaux quant au financement du régime, de l'indexation applicable pour les années cotisées entre 1982 et 1999, de la formule de cotisation et du déplafonnement du régime afin d'en arriver à des solutions dans les meilleurs délais.

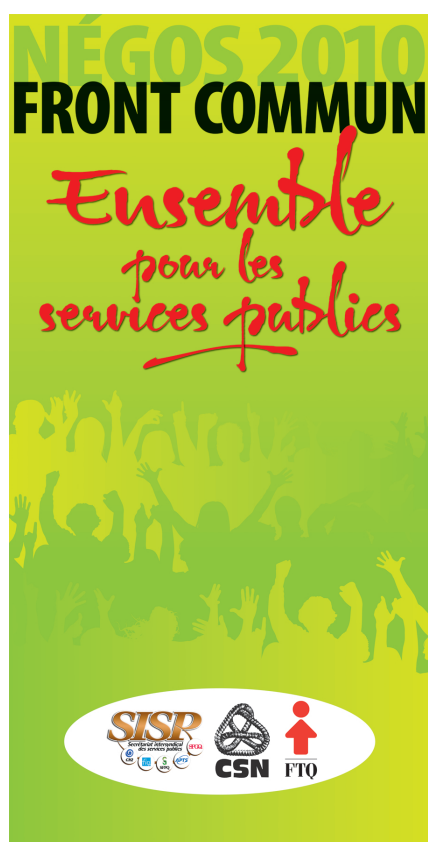
4- LES DROITS PARENTAUX

Afin de s'assurer que les dispositions au chapitre des droits parentaux des conventions collectives des secteurs public et parapublic sont conformes aux différents règlements et lois en

vigueur, les parties aux présentes conviennent de former un comité technique paritaire ayant pour mandat d'examiner plus particulièrement les lois suivantes : la Loi sur les normes du travail, la Loi sur l'assurance parentale, la Charte des droits et libertés de la personne, ainsi que tout autre loi et règlement pertinents et de faire des recommandations à cet effet aux parties négociantes d'ici le 1^{er} mars 2010.

- Les organisations syndicales membres du Front commun revendiquent que le gouvernement s'engage à mettre de l'avant un projet de loi cadre pour promouvoir et soutenir la conciliation famille - vie personnelle - travail en s'inspirant des principes suivants : une telle loi doit être de portée universelle, doit s'appliquer à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs et doit inciter chaque milieu de travail, de façon paritaire, à trouver des solutions concrètes pour faciliter la conciliation famille - vie personnelle - travail. ■

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le *FIQ en Action*, mars 2009, p. 9-10.



NÉGOCIATION : LA MOBILISATION COMMENCE !

L'ensemble du mouvement syndical doit s'unir afin de retrouver son droit de négocier et affronter un gouvernement de plus en plus intransigeant. Pour que cette alliance fonctionne et que la FIQ atteigne l'objectif ultime de signer une convention collective satisfaisante pour les professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires, la mobilisation de toutes et tous les syndiqué-e-s de l'État doit être au rendez-vous.

Pendant le mois d'octobre, toutes les membres seront invitées, dans leur région respective, à participer à la *Grande tournée du Front commun* pour démontrer la solidarité syndicale avec laquelle le gouvernement devra composer au cours de la prochaine ronde de négociations, pour valoriser les services publics dans les régions et pour démontrer la contribution sociale et économique de celles et ceux qui les offrent partout sur le territoire québécois.

LES ACTIONS EN OCTOBRE 2009

- 13 Conférence de presse à Québec pour lancer la tournée du Front commun.
- 13 au 29 Tournée du Front commun dans 12 régions. Pour connaître le calendrier, visitez le site Internet de la FIQ. Pour connaître l'heure et le lieu de la rencontre dans votre région, consultez votre babillard syndical.
- 29 Grand rassemblement des membres du Front commun à Montréal, à 19 h au CEPSUM de l'Université de Montréal. Musique, sons et lumière. Karaoké unique. Avec Chantal Lamarre, les Zappartistes et Kumpa'nia.
- 30 Dépôt du projet du Front commun. Pour souligner ce dépôt, les membres de toutes les organisations syndicales sont invité-e-s à une activité au Parc Georges V, près du Conseil du trésor, à 11 h 45.
- 30 Dépôt dans les milieux de travail. Les syndicats doivent prendre rendez-vous avec leur employeur pour faire ce dépôt. Une déclaration de négociation commune sera lue et remise à l'employeur.

Participons en grand nombre pour démontrer notre solidarité!